

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 8 août 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2016
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires de juillet 2016
 - 6.3 Paiement à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. du décompte progressif numéro 1 au montant de 183 270,28 \$ taxes incluses, pour la réfection de la rue St-Paul

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Paiement à la compagnie Grondin Excavation inc. du décompte progressif numéro 9 au montant de 132 354,75 \$ taxes incluses, pour le prolongement de la rue McAuley

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2016
- 7.2 Refus de la demande du projet d'enseigne sur le lot numéro 3 312 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 85, rue Child
- 7.4 Autorisation au projet de rénovation sur l'édifice situé au 265, rue Child
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 2607, chemin Cabana
- 7.6 Mandat à EXP pour la préparation de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ / Bassin Cloutier - Branche 1
- 7.7 Mandat à EXP pour la préparation de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ / Terre Lafaille – Bassin Pratt

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Octroi d'une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 5 638 au Musée Beaulne, de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 2 750 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2016, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 29 825 \$ taxes en sus
- 11.2 Acceptation des plus basses soumissions conformes pour le déneigement et déglçage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, des circuits numéro 1 à 6
- 11.3 Réquisition numéro 2016-29 au montant de 11 357,50 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection du chemin Bilodeau
- 11.4 Réquisition numéro 2016-30 au montant de 20 625 \$ plus les taxes applicables, pour le débroussaillage de l'année 2016
- 11.5 Réquisition numéro 2016-31 au montant de 19 045 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation électrique des bornes de recharge
- 11.6 Réquisition numéro 2016-32 au montant de 12 885 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de matériel pour l'ajustement des puisards et des vannes des rues de l'Union et Monseigneur-Durand

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Option d'achat des lots 4 611 384 et 4 611 385, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Jean-Pierre Lefebvre pour la somme de 1,50 \$ du pied carré incluant le coût des travaux permanents et autorisation de signature
- 14.2 Acte de servitude réelle et perpétuelle entre la Ville de Coaticook et monsieur Yves Plante permettant le passage d'un fil permettant l'alimentation en électricité de la station de pompage et autorisation de signature
- 14.3 Proclamation de la Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents, du 17 au 21 octobre 2016

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement 2-6-1 (2016) concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux et demande de dispense de lecture
- 15.2 Assemblée de consultation publique du second projet de règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505 »

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.3 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505 »
- 15.4 Adoption du règlement numéro 12-5 RM450-1 (2016) intitulé : Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450 (2016)
- 15.5 Adoption du règlement 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe
- 15.6 Adoption de la résolution finale concernant la demande d'autorisation pour construire deux habitations de six logements sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour le nouvel événement de l'Expo de la Vallée de Coaticook, le Rodéo Vallée de la Coaticook qui aura lieu le 12 et 13 août 2016

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-08-33659

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-08-33659

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33660

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

RÉSOLUTION 16-08-33660

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Rappel de la collecte de sang du maire et des pompiers de Coaticook qui aura lieu le 24 août 2016;
- Explication sur la panne électrique majeure du 28 et 29 juillet 2016;
- Inauguration de Cœur Villageois au centre-ville;
- Réfection de la rue St-Paul présentement en cours, devrait être terminée pour la rentrée scolaire;
- La Ville s'apprête à aller en appel d'offres pour la réfection de la rue Monseigneur-Durand;
- Suivi du voyage en France à Jallais, ville jumelée à la Ville de Coaticook;
- Comité organisateur de la Classique de golf du maire, plusieurs membres quittent après plusieurs années d'implication, merci à l'équipe qui quitte, un nouveau comité sera formé;
- Expo de la Vallée, merci aux organisateurs, une réussite;
- Fête des voisins à Baldwin, merci aux organisateurs une réussite;
- Asphaltage de la surlageurs de la route 141, pour accommoder les cyclistes, les travaux devraient débuter le 22 août prochain
- Visite de la ministre du tourisme Julie Boulet;
- Visite de Luc Fortin, ministre de la Culture et de la région.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

- Gestion de la collecte des déchets, tout va bien, le triage est bien respecté par nos citoyens, travaux d'agrandissement de la plate-forme vers septembre;
- Circuits transport collectif, en cours (Baldwin), des nouveaux circuits à venir, budget 2017 à venir.

5.2 SYLVIANE FERLAND

- Suivi sur les fouilles archéologiques du Musée Beaulne

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Dans le mois de juillet, des fouilles archéologiques sur le site de l'Hôtel Queen ont défrayé les manchettes. En effet, des pièces très particulières ont été déterrées. On y a retrouvé un revolver ainsi qu'une paire de patins. De plus, plusieurs poignées de porte, des pentures de toutes sortes et d'autres objets d'intérêt ont été découverts. La production du rapport par la firme d'archéologues nous permettra sans doute d'en apprendre beaucoup plus sur le passé de cet immeuble. Rappelons que l'hôtel a été la proie des flammes en 1897.

- Bibliothèque

Cette semaine, Faucon-Éduc : animation sur les oiseaux de proie, mardi 9 août 13 h.

Animation hors les murs avec trois oiseaux de proie entraînés, présentés au poing par les animateurs

Heure du conte estival, vendredi 12 août à 10 h, « Spécial canin »
Histoire suivie d'une activité ludique ou d'un bricolage pour les 4 à 7 ans

Début septembre

Vendredi 9 septembre : Conférence sur la santé auditive en partenariat avec le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook à 14 h, inscription : 819 849-7011, poste 223

Samedi 17 septembre : Heure du conte avec Caroline à 10 h
Pourquoi inscrire son enfant à la bibliothèque municipale avant la rentrée?

En inscrivant votre enfant à la bibliothèque municipale vous contribuez à lui faire vivre une expérience très enrichissante, car ça lui fera découvrir qu'il existe d'autres livres et d'autres ressources, complémentaires à ceux de l'école et accessibles même en dehors de l'année scolaire. Vous stimulerez son goût pour la lecture et il y trouvera peut-être un endroit pratique pour y faire ses travaux. Bien sûr, il existe une bibliothèque à l'école, mais il se peut que l'enseignant(e) de votre enfant planifie de faire une visite à la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook dans les prochains mois. En étant inscrit, votre enfant pourra revenir choisir les documents qui l'ont accroché.

Selon le psychologue Daniel Lambert, les aptitudes pour la communication et la lecture sont la base d'un fonctionnement social efficace et de la réussite scolaire.

Les enfants qui ne réussissent pas à acquérir des capacités de communication suffisantes par le langage, la lecture et l'écriture font souvent face à l'échec scolaire, au décrochage, à une faible estime de soi et à une réduction de ses chances de succès dans la vie.

Pour abonner votre enfant, vous devez vous présenter à la bibliothèque avec votre permis de conduire et votre compte de taxe municipale. C'est très important que l'adresse sur votre permis de conduire corresponde à votre adresse actuelle. L'abonnement est gratuit pour tous les enfants des écoles de la municipalité (Gendreau, Mgr-Durand, Sacré-Cœur, Saint-Luc). Cependant, si vous n'êtes pas résident de Coaticook, vous devrez fournir aussi une preuve comme quoi votre enfant fréquente une école primaire de la municipalité.

Pour le secondaire, les élèves n'ont qu'à présenter leur carte étudiante. Il est à noter que les municipalités de St-Herménégilde, Dixville, Barnston-Ouest

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

et Ste-Edwidge remboursent aussi en totalité ou en partie les frais d'abonnement. Informez-vous auprès de votre municipalité.

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de la bibliothèque, n'hésitez pas à nous contacter au 849-4013 et faites le 0.

La boutique Aux Vieux Bouquins

Ouvert tous les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque. Venez découvrir notre vaste choix de livres usagés en très bon état.

Pavillon des arts

La programmation est sortie depuis juin. Vous pouvez vous procurer des billets directement au PACC ou en ligne.

Musée Beaulne

Le plaisir des thés se poursuit!

Soirée de rêves : les billets sont en vente auprès des membres du CA ainsi qu'au Musée.

La vente des billets pour le tirage de la Soirée de rêves a commencé. Le premier prix comprend un souper gastronomique pour 10 personnes concocté par le chef Dominic Tremblay, un transport en limousine (gracieuseté de Charron et fils) et 300 \$ en chèques cadeaux de Rues principales. Le deuxième prix est de 250 \$ en chèques-cadeaux de Rues principales. Les billets sont en vente au Musée au coût de 50 \$.

Les expositions sont toujours en cours on vous y invite.

Merci

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous!

Pour commencer, le 31 juillet dernier se déroulait la 3e édition du demi-marathon de Coaticook avec ses quelque 575 coureurs. Ce fût encore cette année, un grand succès et les organisateurs peuvent se dire, MISSION ACCOMPLIE. De plus, 20 500 \$ ont déjà été remis à des organismes de la région. Sincèrement, tous les membres du conseil de ville ici présent, souhaitons féliciter tous les organisateurs de ce magnifique évènement. Félicitations aussi à tous les participants et merci à tous les bénévoles.

Depuis quelques jours, nous pouvons voir sur nos écrans, les Jeux olympiques de Rio 2016.... Parlons de l'équipe canadienne de soccer qui a présentement à son actif, 2 victoires. C'est avec fierté que nous pouvons voir Mme Josée Bélanger participer à ces Jeux. Nous sommes tous derrière elle et de ce fait, la 3e partie sera encore projetée sur écran géant au Pavillon des arts et culture. C'est demain, mardi le 9 août dès 15 heures que le Canada affrontera l'Allemagne. Bienvenue à tous, c'est gratuit et l'atmosphère est d'une belle fébrilité à vivre en grand groupe de partisans.

Maintenant, nos Rockets, junior élite....J'aimerais dire, CHAPEAU les gars...Le Rocket est sorti gagnant de la 1ère série contre l'équipe de Longueuil. Dans une série 3 de 5 où le Rocket tirait de l'arrière 2-0, il a remonté la pente avec du caractère, en remportant les 3 dernières parties. Le Rocket débutera donc la prochaine série qui est la finale de division en affrontant l'équipe de Hull-Gatineau. La partie no 1 se jouera demain le mardi

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9 août dès 20 h, au stade Julien Morin. Venez les encourager en grand nombre.

Pour continuer, je vous annonce qu'il y aura beaucoup d'activités à Coaticook en fin de semaine prochaine soit du jeudi 11 août jusqu'au dimanche 14 août. Les jeudis et vendredi 11 et 12 août, il y aura les séances d'inscriptions pour le hockey mineur. Ces séances se dérouleront à l'aréna de 18 h jusqu'à 20 h 30. De plus, jeudi le 11 août, il y aura aussi à l'aréna, la séance d'inscription pour le patin artistique de 18 h jusqu'à 20 h. Et oui, il est déjà le temps de penser à vos sports d'hiver. Donc, n'oubliez pas de mettre ces dates à votre agenda.

De plus, de vendredi le 12 août jusqu'au dimanche 14 août, 72 équipes défilent sur les terrains de soccer de Coaticook pour la 28^e édition du tournoi provincial des Frontières. Un événement grandiose pour notre ville avec beaucoup de visiteurs qui sillonneront nos rues. Bonne chance à tous les jeunes athlètes participants.

En cette même fin de semaine, soit du 12 au 14 août prochain, sur le terrain de balle du parc Laurence, les séries régionales de baseball de catégorie moustique B se joueront. Je voudrais dire bienvenue à toutes les équipes et bonne chance à tous.

Pour terminer, je voudrais vous rappeler la venue des 4 Chevaliers le 27 août prochain dès 16 h qui viendront affronter au stade Julien Morin, des personnalités connues ou impliquées dans notre région. Voici l'équipe qui représentera Coaticook.....

Paul Boutin, Daniel Blouin, Yves Breton, Pierre Bureau, mon collègue Simon Madore, Martin Landry, Jérémy Laperle, René Blais, Vincent Cotnoir, Steve Désaindes, Alain Lavoie, Carole Moreau, Sarah-Maude Brouillard ainsi que moi-même. Venez en grand nombre assister à cette joute qui vous fera rire avec le spectacle tout spécial que les 4 chevaliers offrent aux spectateurs.

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

- Cuisine de rue

Auparavant nous pouvions dire qu'un sujet faisait couler beaucoup d'encre, mais maintenant on peut dire qu'un sujet a fait clavarder bien des doigts sur les réseaux sociaux. Je tiens à faire une mise au point. Le titre du journal, et la photo, "Coaticook dit toujours non aux Food trucks" pourraient porter à confusion.

1^{re} : Présentement la réglementation de la ville ne permet pas ce genre de commerce itinérant sur la place publique. Ce qui n'empêche pas cependant d'opérer sur un terrain privé sur invitation, par exemple pour l'Expo de la Vallée, donc pour un événementiel, avec permis et/ou permission.

2^e : Il n'y a eu aucune demande officielle à la ville pour faire modifier ce dit règlement. Donc Coaticook n'a pas refusé quelque demande que ce soit.

3^e : Coaticook n'a pas dit non à personne en particulier, et n'est présentement pas en position de dire oui, à qui que ce soit, sans changer la réglementation actuelle.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

4^e : Certaines personnes ont fait un lien avec la Luciole qui est située dans l'enceinte de Foresta Lumina. Ce que vous devez savoir, La Luciole est un projet en partenariat entre la MRC, le parc de la Gorge et un individu est en charge de la gérance. La mission de la Luciole est de faire découvrir des produits du terroir sous forme de bouchées et aucun repas complet ne peut y être servi.

Alors Coaticook dit toujours non aux Food Truck devrait se lire, « La réglementation de la ville de Coaticook ne permet pas présentement aux Food Truck, d'opérer sur la place publique », mais j'en conviens, c'est un peu long pour un titre de journal. Mais on sait aussi que beaucoup de gens réagissent à la lecture d'un titre, sans avoir lu l'article en question.

Parlant de vente sur la place publique, la vente trottoir a lieu cette semaine vendredi et samedi les 12 et 13 août. Le marché public se tient toujours au parc Chartier tous les vendredis.

- Cœur Villageois

La première fois que j'ai lu sur Cœur Villageois, ce qui m'a tout de suite enchantée, c'est que les critères à rencontrer visaient autant la clientèle touristique que la population locale. Chaque petite attention, attrait, aménagement se doivent d'être réfléchis, pour notre population d'abord. Cœur Villageois, pour moi, c'est mettre en valeur ce que nous sommes. C'est démontrer comment nous sommes uniques, et qu'on vaut le coup d'être visité! Cœur Villageois c'est notre noyau de vie offert à tous nos visiteurs.

Vous savez que le Bureau d'Information touristique a fait des rénovations le printemps dernier. Et bien, sachez que ce n'est pas pour isoler le bâtiment, bien au contraire! L'accueil de nos visiteurs va maintenant bien au-delà des murs du Bureau d'Information touristique et se transpose partout en ville.

C'est le directeur général de Tourisme Cantons de l'Est, Alain Larouche qui nous le confirme en disant que «Les gens veulent dorénavant vivre une expérience. Ils veulent discuter avec les gens du coin, connaître les bons restos, comme s'ils y vivaient.» Il disait qu'ultimement cela deviendrait notre marque de commerce en parlant du contact entre le visiteur et le visité!

- Coaticook Zone Touristique

Et une autre bonne nouvelle, même une primeur pour les gens de la galerie de presse! Coaticook s'est vue accorder le statut de zone touristique par la ministre de l'Économie et de l'innovation Dominique Anglade.

Ce qui veut dire, que les commerçants qui désirent prolonger leurs heures d'ouverture, au-delà de 21 h sur semaine et au-delà de 17 h le samedi et dimanche, et du coup, profiter de l'achalandage de Foresta Lumina pourront le faire en toute légalité, entre le 1er mai et 31 octobre, et ce pour les cinq prochaines années.

- Bornes

C'est ce jeudi que devraient être installées les nouvelles bornes de recharges du Circuit électrique d'Hydro-Québec dans le stationnement Wellington tout juste derrière le Couche-Tard et face au Tigre Géant. Si vous êtes passées par là, vous avez sans doute remarqué les nouveaux aménagements verts. Vert parce qu'il y a plus de verdure, du gazon, des arbres, mais verte aussi, à cause de 6 cases peintes en verts, à l'endroit où seront installées les bornes de recharges.

Notez que ces cases sont réservées pour les voitures électriques, afin qu'elles puissent être rechargées, et qu'il est interdit à tout autre véhicule d'y stationner. J'entends déjà des gens maugréer, sur la perte d'espaces de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

stationnement, mais en réalité, c'est une augmentation de 14 cases de stationnement que ce réaménagement nous apporte.

- Demandes de démolition

Nous avons eu deux demandes de démolitions ces dernières semaines. La première concerne une maison inhabitée de Stanhope près de la frontière au coin du chemin Gosselin. La deuxième, la vieille dépendance située derrière l'édifice abritant le Crac Nature au coin des rues Chesley et Child. Sachez que vous avez le droit de vous prononcer sur ces demandes dans les 30 jours soit d'ici le 25 août dans ces deux cas.

Même si je ne suis pas contre ces deux demandes, compte tenu de l'état des bâtiments, je tiens à dire, que je trouve triste de voir encore des morceaux de notre patrimoine bâti, disparaître, à cause d'un manque d'entretien au fil des années.

Nous avons eu de belles récupérations de bâtiments dans les années passées, et je souhaite vraiment que les propriétaires de bâtiments riches en patrimoines prennent de plus en plus conscience, qu'ils aient une partie de notre histoire et donc de notre identité entre leurs mains.

Un article du Devoir, le 2 août dernier, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/476814/des-idees-en-revues-le-patrimoine-pour-contrer-la-banalite> mentionnait que le Québec doit se doter d'une vision claire et cohérente en matière de patrimoine. Bien souvent le nerf de la guerre, c'est l'argent! Si Québec va de l'avant, il faudra aussi penser des programmes, afin d'aider les propriétaires à conserver notre patrimoine commun. Je l'ai déjà dit, le patrimoine appartient aussi à celui qui le regarde!

- Belding Corticelli

Il ne faut jamais perdre espoir! J'entendais à la radio la semaine dernière http://www.fm1077.ca/lecteur/audio/aucun-acheteur-potentiel-pour-l-ancienne-belding-c-329077.mp3?utm_content=buffer06655&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer M. David Sepulchre, propriétaire et promoteur de la Belding Corticelli, dire que s'il ne trouve pas de promoteur pour poursuivre son projet d'hôtel dans l'ancienne usine d'ici la fin de l'année, il est envisageable qu'il reprenne lui-même le collier. Alors, croisons les doigts, afin que ce projet se réalise tôt ou tard.

- Eau potable

Finalement, vous le savez, il n'a pas plu beaucoup cet été jusqu'ici. Il faudrait peut-être penser à l'utilisation de notre eau potable. La ville n'a pas eu à décréter de restrictions sur l'utilisation de l'eau jusqu'à maintenant, mais c'est peut-être une bonne idée quand même de ménager un peu notre eau. Merci et bonne fin d'été!

5.5 SIMON MADORE

Bonjour, chers citoyens,

Quel été nous avons droit jusqu'à présent à Coaticook, le beau temps chaud, des activités en très grand nombre et surtout un taux de participation sans précédent de vous tous citoyens de la MRC, Forest alumina bat son plein et beaucoup de touristes sont présent dans la ville et sur nos routes. Soyons prudents, respectueux et invitants pour ceux-ci. Merci à vous tous.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

La même chose du côté sportif nous avons du bon calibre de jeu à Coaticook, continuons à aller les encourager, dans tout sport confondu les spectateurs sont aussi important que l'équipe qui joue sur l'aire de jeu...Le Rockets big-bill est surprenant par leur détermination à vouloir gagner leur série. Pour avoir été présent à certains matchs le calibre s'améliore de partie en partie. Et ceux-ci nous font vivre de belles et grandes périodes de stress.

Que dire de notre olympienne Josée Bélanger qui fait partie de l'équipe canadienne de soccer, elle nous fait vivre toute sorte d'émotions, donc ce mardi à mon tour je vous invite à venir au visionnement de la troisième partie de son équipe cette fois-ci c'est contre l'Allemagne donc un match beaucoup plus difficile à prévoir contre les deuxième mondial.

Un gros bravo aussi pour la venue de nos cadets policiers, vous les avez sans doute rencontrés dans la rue, dans les parcs, même à la plage à Baldwin et dans tous les gros événements de la ville. Ces apprentis policiers font respecter la loi et l'ordre au même titre qu'un sergent de police, bien sûr ils ne peuvent pas émettre de constat ou de billets d'infraction, mais ils sont toujours reliés avec la police de garde et ils travaillent tous ensemble pour faire en sorte que Coaticook soit une ville sécuritaire pour toute notre population.

Nos pompiers me signalaient que l'indice de feux à ciel ouvert est très élevé, donc très dangereux d'allumer un feu de branches ou de débris. Si vous faites un feu de camp le règlement municipal nous dit que ça prend le bon équipement pour le faire et respecter la vie privée de vos voisins, soyons responsable... Par le fait même sachez que les pompiers et le maire de Coaticook vous invitent une fois de plus à une autre collecte de sang ce mercredi 24 août 2016 de 13 h à 19 h heure à la caserne de pompiers ici même à l'hôtel de ville. Le terme de cette année est fait le en couple. Donc, souvenez-vous qu'un don de sang est un don de vie.

Comme dernier point j'aimerais vous entretenir de la rentrée scolaire, qui ce fera le vendredi 26 août, comme chaque année je vous demande la plus grande prudence sur les routes et surtout dans les secteurs scolaire. Dite vous que c'est d'abord pour les enfants et ensuite pour votre porte-feuilles, car les policiers seront en grand nombre et omniprésents dans tous les coins de la ville.

Bonne rentrée aux jeunes et aussi à tout le personnelles des écoles.

Bon Automne à tous et sortez de la maison ont vous attend!...

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,

- Expo-Vallée de la Coaticook

Avec une température idéale, L'Expo de la Vallée fut une réussite encore cette année. La compilation officielle n'est pas encore complétée, le nombre de personnes qui ont participé à l'évènement est évalué entre les huit et dix mille personnes.

Cette année les trois gagnants de la loterie sont tous de la région soit : Marilyn Viens de Hatley 5 000 \$ en argent, Lucie Ladouceur de Martinville 2 000 \$ en crédit voyage et Évelyne Fauteux de St - Malo 500 \$ en chèque cadeau de chez Brunelle Électronique.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Félicitations aux gagnants et merci à la population et aux commanditaires de nous encourager lors de l'Expo. Le comité tient à remercier tous les bénévoles qui ont fait un travail exceptionnel sur le terrain.

La fin de semaine prochaine soit le 12 et 13 août prochain ce sera la première édition du Rodéo-Vallée de Coaticook. La population est invitée à venir encourager cet événement qui promet à être haut en couleur.

Voirie rurale : Les fauchages de bordure de chemin sont présentement en cours et le nettoyage des fosses se fera dans les prochaines semaines.

Merci !

6. FINANCES

16-08-33661

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2016

RÉSOLUTION 16-08-33661

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juillet 2016 au montant total de 1 580 386,85 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juillet 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 381 371,95 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	199 014,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DE JUILLET 2016

16-08-33662

6.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 183 270,28 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 16-08-33662

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 par la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul exécutés jusqu'au 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP. de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 183 270,28 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de la rue St-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33663

6.4 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GRONDIN EXCAVATION INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 9 AU MONTANT DE 132 354,75 \$ TAXES INCLUSES, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 16-08-33663

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 9 par la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley exécutés jusqu'au 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Cima+ de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 132 354,75 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Grondin Excavation inc. pour le prolongement de la rue McAuley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 6 JUILLET 2016

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 6 juillet 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-08-33664

7.2 REFUS DE LA DEMANDE DU PROJET D'ENSEIGNE SUR LE LOT NUMÉRO 3 312 386 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-08-33664

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur le lot numéro 3 312 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne à environ 100 pieds de l'emprise du chemin, sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT que le projet est similaire à un panneau visant à faire de la publicité et que ce type d'enseigne pour un commerce n'est pas autorisée sur le territoire de la ville;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet ne rencontre pas les critères et les objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de ne pas autoriser le projet d'enseigne sur le lot 3 312 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33665

7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 85, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-08-33665

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur l'édifice situé au 85, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P) ainsi que le règlement de zonage numéro 6-1 (2002);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 85, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33666

7.4 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 265, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-08-33666

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur l'édifice situé au 265, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer le revêtement extérieur pour l'entrepôt du commerce;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone C-202;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'édifice situé au 265, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 6 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33667

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2607, CHEMIN CABANA

RÉSOLUTION 16-08-33667

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2607, chemin Cabana et désigné comme étant le lot numéro 2 935 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire un garage dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 2607, chemin Cabana et désigné comme étant le lot numéro 2 935 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre la construction d'un garage détaché dans la cour avant, libérant une marge de recul avant de 8 mètres minimum avec les conditions suivantes :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Fournir avec la demande de permis un plan projet d'implantation d'un arpenteur;
- Garder dans la marge de recul de 8 mètres un écran végétal fait d'arbres et d'arbustes composés de résineux et de feuillus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33668

7.6 MANDAT À EXP POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ / BASSIN CLOUTIER - BRANCHE 1

RÉSOLUTION 16-08-33668

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire aménager un bassin de rétention (bassin Cloutier – Branche 1) afin de protéger le secteur urbain des inondations;

CONSIDÉRANT que les inondations récurrentes des dernières années au centre-ville démontrent que le projet est, plus que jamais, important;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est situé au sud du chemin de Barnston, près de l'intersection avec la rue de la Sapinière (cours d'eau Cloutier) et est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente et, selon la loi de protection du territoire agricole du Québec, il est nécessaire de procéder à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de EXP pour la préparation de ladite demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour un montant forfaitaire de 7 895 \$ (excluant les taxes applicables);

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande au conseil d'accepter ladite offre de services;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs EXP. pour la préparation de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ / Bassin Cloutier - Branche 1, afin d'exclure de la zone agricole permanente le terrain visé pour le bassin de rétention, pour un montant forfaitaire de 7 895 \$ (excluant les taxes applicables), le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 25 juillet 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-140-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33669

7.7 MANDAT À EXP POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ / TERRE LAFAILLE – BASSIN PRATT

RÉSOLUTION 16-08-33669

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire aménager un bassin de rétention (bassin Pratt) afin de protéger le secteur urbain des inondations;

CONSIDÉRANT que les inondations récurrentes des dernières années au centre-ville démontrent que le projet est, plus que jamais, important;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la morphologie et l'occupation du sol font en sorte qu'en période de fonte ou de fortes précipitations, un volume d'eau important arrive dans la partie basse du bassin versant correspondant à la section urbaine du cours d'eau Pratt;

CONSIDÉRANT que le terrain visé (terre Lafaille) est situé à l'intersection de la route 141 et de la rue Morgan (cours d'eau Pratt) et est localisé à l'intérieur de la zone agricole permanente et, selon la loi de protection du territoire agricole du Québec, il est nécessaire de procéder à une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de EXP pour la préparation de ladite demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour un montant forfaitaire de 7 895 \$ (excluant les taxes applicables);

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande au conseil d'accepter ladite offre de services;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater la firme d'ingénieurs EXP. pour la préparation de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ / Terre Lafaille – Bassin Pratt, afin d'exclure de la zone agricole permanente le terrain visé pour le bassin de rétention, pour un montant forfaitaire de 7 895 \$ (excluant les taxes applicables), le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 25 juillet 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-140-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-08-33670

8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 127 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-08-33670

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-08-33671** 8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 638 AU MUSÉE BEAULNE, DE 1 625 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK ET DE 750 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-08-33671

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que le Musée Beaulne, l'Harmonie de Coaticook et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 638 au Musée Beaulne, de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook et de 750 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-08-33672** 9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 750 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK COMPTON ET DE 1 000 \$ À LA MAISON DES JEUNES DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-08-33672

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de Soccer-football Coaticook Compton et la Maison des jeunes de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 2 750 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton et de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-08-33673** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-08-33673

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc
Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33674 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU
PARC HAROLD F. BALDWIN

RÉSOLUTION 16-08-33674

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de
répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non
lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une
demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc
Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-08-33675 11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME
POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS ET DÉCHARGES POUR
L'ANNÉE 2016, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SCALABRINI ET
FILS INC. AU MONTANT DE 29 825 \$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION 16-08-33675

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour
le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au
moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la
politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le
26 juillet 2016 à 10 h aux ateliers municipaux, trois soumissions nous sont
parvenues, soit;

Fournisseurs	Prix au m/l ± 5 700 m/l	Prix hre provision ± 10 hres	Total taxes en sus
Scalabrini et fils	4,75 \$	275 \$	29 825 \$
Les excavations Réal Barrette inc.	5,35 \$	235 \$	32 845 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Couillard Construction 6,85 \$ 230 \$ 41 345 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie soit d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 29 825 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le nettoyage des fossés et décharges pour l'année 2016, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 29 825 \$ taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33676

11.2 ACCEPTATION DES PLUS BASSES SOUMISSIONS CONFORMES POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK, POUR LES ANNÉES 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019, DES CIRCUITS NUMÉRO 1 À 6

RÉSOLUTION 16-08-33676

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le déneigement et déglacage des chemins du territoire de la Ville de Coaticook, pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, des circuits numéro 1 à 6;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 29 juillet 2016 à 9 h aux ateliers municipaux, six soumissions nous sont parvenues soit;

CIRCUIT N° 1	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
57,83 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant txes
Roger Martineau inc.	28,4 km	28,4 km	28,4 km	
Et	2 350 \$	2 400 \$	2 450 \$	204 480 \$
Mario Provencher inc.	29,43 km	29,43 km	29,43 km	
	2 350 \$	2 400 \$	2 450 \$	211 896 \$
				416 376 \$

CIRCUIT N° 2	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
48,57 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant txes
Mario Provencher inc.	2 350 \$	2 400 \$	2 450 \$	349 704 \$
	114 139,50 \$	116 568 \$	118 996,50 \$	

CIRCUIT N° 3	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
43,44 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant txes
Roger Martineau inc.	2 486 \$	2 540 \$	2 595 \$	331 056,24 \$
	107 991,84 \$	110 337,60 \$	112 726,80 \$	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CIRCUIT N° 4	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
4,02 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Les entretiens Yannick Jean (2012) inc.	6 824 \$ 27 432,48 \$	6 824 \$ 27 432,40 \$	6 824 \$ 27 432,48 \$	82 297,44 \$
CIRCUIT N° 5	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
30,53 km	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Scalabrini et fils inc.	2 650 \$ 80 904,50 \$	2 675 \$ 81 667,75 \$	2 675 \$ 81 667,75 \$	244 240 \$
CIRCUIT N° 6	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL
Bâtiments industriels	\$/km	\$/km	\$/km	avant taxes
Gravière Pierre Cloutier inc.	11 500,35 \$	11 500,35 \$	11 500,35 \$	34 501,05 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer les contrats suivants à :

- Roger Martineau inc. et Mario Provencher inc. pour un montant de 416 376 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 1;
- Mario Provencher inc. pour un montant de 349 704 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 2;
- Roger Martineau inc. pour un montant de 331 056,24 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 3;
- Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc. pour un montant de 82 297,44 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 4;
- Scalabrini et fils inc. pour un montant de 244 240 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 5;
- Gravière Pierre Cloutier inc. pour un montant de 34 501,05 \$ taxes en sus, pour le circuit numéro 6;

Et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-335-00-490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33677

11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-29 AU MONTANT DE 11 357,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU

RÉSOLUTION 16-08-33677

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à la réfection du chemin Bilodeau et qu'il y a lieu d'effectuer le contrôle qualitatif des sols et matériaux;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Englobe Corp. au montant de 11 357,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Englobe Corp.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-29 pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection du chemin Bilodeau auprès de la compagnie Englobe Corp. au montant de 11 357,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33678

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-30 AU MONTANT DE 20 625 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DE L'ANNÉE 2016

RÉSOLUTION 16-08-33678

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder au débroussaillage pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le chef division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 20 625 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-30 pour le débroussaillage de l'année 2016 auprès de la compagnie Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. au montant de 20 625 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33679

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-31 AU MONTANT DE 19 045 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES BORNES DE RECHARGE

RÉSOLUTION 16-08-33679

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation électrique de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie McClish Électrique inc. au montant de 19 045 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie McClish Électrique inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-31 pour l'installation électrique des bornes de recharge auprès de la compagnie McClish Électrique inc. au montant de 19 045 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33680

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-32 AU MONTANT DE 12 885 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'AJUSTEMENT DES PUISARDS ET DES VANNES DES RUES DE L'UNION ET MONSEIGNEUR-DURAND

RÉSOLUTION 16-08-33680

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à l'ajustement des puisards et des vannes des rues de l'Union et Monseigneur-Durand et doit faire l'achat de divers matériels;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour l'achat desdits matériaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie J.U. Houle au montant de 12 885 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie J.U. Houle;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-32 pour l'achat de matériel pour l'ajustement des puisards et des vannes des rues de l'Union et Monseigneur-Durand auprès de la compagnie J.U.Houle au montant de 12 885 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-08-33681

14.1 OPTION D'ACHAT DES LOTS 4 611 384 ET 4 611 385, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR JEAN-PIERRE LEFEBVRE POUR LA SOMME DE 1,50 \$ DU PIED CARRÉ INCLUANT LE COÛT DES TRAVAUX PERMANENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-08-33681

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook consent à monsieur Jean-Pierre Lefebvre une promesse d'achat pour les lots numéro 4 611 384 et 4 611 385, du cadastre du Québec au montant de 1,50 \$ du pied carré incluant le coût des travaux permanents, annexée à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la Ville de Coaticook consent une promesse d'achat à monsieur Jean Pierre Lefebvre pour les lots numéro 4 611 384 et 4 611 385, du cadastre du Québec au montant de 1,50 \$ du pied carré incluant le coût des travaux permanents, le tout selon les conditions mentionnées à promesse d'achat annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33682

14.2 ACTE DE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR YVES PLANTE PERMETTANT LE PASSAGE D'UN FIL PERMETTANT L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ DE LA STATION DE POMPAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-08-33682

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Plante consent à affecter le lot 2 935 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la ville, afin de permettre le passage d'un fil permettant l'alimentation en électricité de la station de pompage;

CONSIDÉRANT que cette servitude comprenant le raccordement au circuit d'alimentation électrique de la résidence érigée sur l'immeuble appartenant à monsieur Plante et à maintenir cette alimentation à longueur d'année sur une base continue;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer un acte de servitude réelle et perpétuelle entre la Ville de Coaticook et monsieur Yves Plante permettant le passage d'un fil permettant l'alimentation en électricité de la station de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33683

14.3 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS ADOLESCENTS, DU 17 AU 21 OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION 16-08-33683

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'apprendre à conduire est un rite de passage important et excitant pour les jeunes, mais que c'est également une des activités les plus risquées pour eux;

CONSIDÉRANT que la sécurité des conducteurs adolescents est un problème majeur au Canada et que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les victimes de blessures et les décès qui résultent d'accidents de la route;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale sur la sécurité des conducteurs adolescents est une semaine dédiée à sensibiliser le public et à trouver des solutions pour éviter les décès d'adolescents sur les routes de l'ensemble du Canada et que nous jouons tous un rôle dans la mise en oeuvre du changement parmi nos pairs, dans les salles de classe tout comme dans nos communautés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de témoigner de notre solidarité entourant l'enjeu de la sécurité des conducteurs adolescents en désignant les dates du 17 au 21 octobre 2016 comme la Semaine sur la sécurité des conducteurs adolescents sur le territoire de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

15.0 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2-6-1 (2016) CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-6-1 (2016)

Avis de motion est donné par le conseiller, Raynald Drolet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-6-1 (2016) concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux de la Ville de Coaticook et demande de dispense de lecture.

L'objet de ce règlement vise à interdire à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

L'objet de ce règlement vise également à abroger et remplacer ledit règlement numéro 2-6 (2012).

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-6-1 (2016), une copie du règlement fut remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la présente assemblée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉFINITION DE GÎTE DU PASSANT, LES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE D’AFFICHAGE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE RC-505 »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du règlement numéro 6-1-56 (2016).

Celui-ci a pour objet d’apporter des précisions concernant la définition de l’usage Gîte du passant et quant à la nature des travaux d’entretien autorisés sur une enseigne dérogatoire. Il a également pour objet de diminuer à un étage la hauteur minimale des bâtiments dans la zone RC-505 située en bordure de la rue des Ruissellets.

Il est offert à l’audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-56 (2016), mais aucune question n’est posée et aucun commentaire n’est soulevé.

L’assemblée publique de consultation est levée.

16-08-33684

- 15.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉFINITION DE GÎTE DU PASSANT, LES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE D’AFFICHAGE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE RC-505 »

RÉSOLUTION 16-08-33684

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’apporter des précisions concernant la définition de l’usage Gîte du passant et quant à la nature des travaux d’entretien autorisés sur une enseigne dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la norme de hauteur minimale des bâtiments applicable dans la zone RC-505 doit être ajustée afin de tenir compte des caractéristiques du projet de construction autorisé préalablement dans cette zone;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 8 août 2016, une assemblée publique de consultation afin d’expliquer le contenu des modifications proposées et d’entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d’adopter le second projet de règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505 », ET;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33685

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM450-1 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-5 RM450 (2016)

RÉSOLUTION 16-08-33685

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le conseil procéder à sa refonte et d'ajouter des dispositions visant à imposer des mesures afin que les propriétaires ou les occupants d'un lot vacant ou en partie construit doivent entretenir non seulement leur terrain, mais aussi l'emprise municipale bordant la voie publique. Ces emprises doivent en tout temps être propre et libre de tout élément qui pourrait empêcher l'écoulement des eaux, ces entretiens doivent également être fait en l'absence de fossé, tel tondre le gazon, émonder les arbres et arbustes situés sur cette emprise, procéder au déneigement, etc.;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM450-1 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM450-1 (2016) intitulé : Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33686

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-B-14 (2016) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-13 (2014) PERMETTANT AU CONSEIL D'ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DE SUBVENTION DIRECTE

RÉSOLUTION 16-08-33686

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre 47.1) permet au conseil d'octroyer une aide sous forme de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

crédit de taxes foncières générales ou en subvention directe afin de compenser l'augmentation de taxes foncières générales pouvant résulter de la réévaluation d'immeubles d'un bâtiment existant dans lequel sont effectués des travaux d'agrandissement ou de modernisation dont l'investissement est supérieur à 25 000 \$ à l'égard d'une nouvelle construction sur le territoire de la municipalité de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 6-B-16 (2016) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe et d'abroger la résolution numéro 16-07-33650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-08-33687

15.5 ADOPTION DE LA RÉOLUTION FINALE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS DE SIX LOGEMENTS SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605, TRAITÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

RÉSOLUTION 16-08-33687

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

adapté à une clientèle cible constituée de personnes de 55 ans et plus ou à une clientèle plus jeune, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, le projet est compatible avec les caractéristiques du site et du milieu environnant en terme de densité, de volumétrie et de choix architectural compte tenu, notamment, de la présence dans ce secteur du Centre de santé et des services sociaux, du Centre de réadaptation ainsi que du complexe résidentiel de l'Office municipal d'habitation;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis à cet effet, la municipalité n'a reçu aucune demande de la part des personnes intéressées afin que le second projet de résolution autorisant le projet de l'organisme L'Éveil soit soumis à leur approbation, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une telle demande, le conseil municipal peut approuver le projet sans que celui-ci n'ait à être approuvé par les personnes habiles à voter.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter la résolution finale autorisant sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun, sous forme de projet intégré, le tout tel qu'il apparaît sur les plans préparés par la firme d'architectes Jubinville et associés, en date du 9 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-08-33688

16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR LE NOUVEL ÉVÈNEMENT DE L'EXPO DE LA VALLÉE DE COATICOOK, LE RODÉO VALLÉE DE LA COATICOOK QUI AURA LIEU LE 12 ET 13 AOÛT 2016

RÉSOLUTION 16-08-33688

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le nouvel évènement de l'Expo de la Vallée de Coaticook, le Rodéo Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque

APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour le nouvel évènement de l'expo de la Vallée qui se tiendra les 12 et 13 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Le conseiller, Raynald Drolet, s'informe auprès de la conseillère Sylviane Ferland à propos des fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen.

16-08-33689

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-08-33689

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la

APPUYÉ PAR la

RÉSOLU que la séance soit close à 20 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière